

L'opérateur des télécommunications [FREE](#) ne devrait pas recevoir de nouvelles fréquences de la bande 700 MHz, cette opération étant "trop risquée juridiquement" d'après l'autorité de régulation des télécommunications, l'Arcep. C'est le journal Les Echos qui révèle cette information, qui est un coup dur pour l'opérateur. www.free.fr